

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC), est un outil qui permet de mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité (ensemble des espèces vivantes, animales et végétales).

CONCRÈTEMENT, UN ABC COMPREND TROIS OBJECTIFS :

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité locale
- Mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux à cette biodiversité
- Définir les enjeux autour de la biodiversité à travers des actions concrètes

C'est une démarche soutenue financièrement par l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) depuis 2017. Aujourd'hui, un grand nombre de territoires sont engagés dans un ABC. Le site internet www.abc.naturefrance.fr permet de consulter la liste des ABC en cours ou finalisés.

L'ABC DE MIRAMAS

Acceptation du projet : juillet 2023

Lancement officiel : avril 2024

Fin du projet : juillet 2026

2023

La première mission a été de dresser le bilan des espèces déjà recensées à Miramas (observations de naturalistes passionnés et d'associations, recensements dans le cadre de programmes éducatifs, état des lieux réglementaires, etc.). Ce bilan nous a été fourni par les données récoltées dans le cadre de la réalisation de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité (Métropole Aix-Marseille-Provence) en 2021. Ce « état 0 des connaissances » est résumé dans l'image ci-dessous, qui montre donc le nombre d'espèces qui était connu pour chaque groupe avant de commencer cet Atlas.



Nombre d'espèces par groupe connues à Miramas. Affiche réalisée en interne, sur la base des données de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité (Métropole Aix-Marseille-Provence)

Il a ensuite fallu décider des groupes pour lesquels on souhaitait développer en priorité les connaissances :

- Soit parce que l'on suspectait une richesse bien plus grande
- Soit parce que des enjeux écologiques globaux étaient concernés (possibilité de présence d'une espèce rare, importance d'une zone dans la connectivité écologique du territoire, etc.).

Les groupes en vert ont donc été sélectionnés, et feront l'objet d'inventaires précis par des spécialistes.



Choix des groupes pour lesquelles approfondir en priorité les connaissances, sur la base des données de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité (Métropole Aix-Marseille-Provence)

2024

Des inventaires de terrain ont donc été mis en place pour acquérir ces connaissances. Pour ce faire, la ville est en partenariat avec le GCP (Groupe Chiroptères de Provence) pour les chauves-souris, et avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) pour le reste des groupes mentionnés précédemment.

Les deux associations sont chargées :

1. D'identifier les zones propices de présence pour chaque groupe d'espèces,
2. De s'y rendre afin d'effectuer des inventaires (durant les périodes adaptées au cycle de vie des espèces)
3. De réaliser une synthèse et une cartographie des enjeux écologiques sur la commune pour chaque groupe d'espèces (menaces et besoins de protection). Les inventaires seront réalisés entre février et septembre 2024.

2024 - 2025

En parallèle, l'un des objectifs pour mieux préserver la biodiversité est la sensibilisation du public (citoyens, scolaires, élus, techniciens et commerçants). Pour ce faire, différentes [activités participatives](#) (sorties, enquêtes, animations) et formations seront ainsi organisées par la LPO et par la commune en 2024 et en 2025. Il y aura notamment des animations sur différents thèmes (oiseaux, papillons de nuit, espèces de garrigues, etc.), durant lesquelles les participants apprendront entre-autres à observer et identifier différentes espèces, mais aussi des quêtes participatives (hérisson et écureuil).



Animation : attraction des papillons de nuit au piège lumineux (Louise SEGUINEL)



Quête hérisson et écureuil (impression écran Application INPN Espèces)

2025 - 2026

Les résultats des inventaires permettront de créer des cartes de présence sur la commune afin d'identifier les enjeux en termes de biodiversité sur la commune (présence d'une ou plusieurs espèce(s) rare(s), mise en évidence d'une continuité écologique, mise en évidence d'un réservoir de biodiversité, etc.). A partir de ces résultats, un plan d'action sera mis en place. Ce document décisionnel permettra d'agir concrètement en faveur de la biodiversité là où les besoins sont les plus importants (aménagement sur les éclairages, sur des passages protégeant les traversées d'animaux, végétalisation en ville, etc.).

À la découverte de la biodiversité locale

→ [Retrouvez la prochaine balade naturaliste](#)

